

<b>1. IDENTIFICATION DU FICHIER</b>		N° : 26
NOM DU FICHIER : Paiements des contrepartistes financières.		DATE DE CRÉATION : 2002-01
DESCRIPTION : Paiements des sommes dues aux contrepartistes financières du MFQ dans le cadre des opérations réalisées sur les marchés financiers, notamment pour la gestion de la dette et des fonds.		
<b>2. FINALITÉ DU FICHIER ET PERSONNES CONCERNÉES</b>		
2.1. FINALITÉ(S) DU FICHIER :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En vue de l'application de la loi qui relèvent du MO responsable;</li> <li>• En vue de l'application du programme qui relève du MO responsable.</li> </ul>		
2.2. PERSONNES PRINCIPALEMENT CONCERNÉES PAR LES RENSEIGNEMENTS : Les entreprises.		
2.3. PROVENANCE(S) ET MODALITÉ(S) DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS : Par écrit par la personne concernée.		
<b>3. LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS</b>		
Les coordonnées, les données financières et les informations industrielles.		
<b>4. GESTION DU FICHIER</b>		
4.1. SUPPORTS PHYSIQUES UTILISÉS : Informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.).		
4.2. DURÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles du calendrier de conservation du ministère des Finances concernent les documents, (dont les documents intrants et extrants des bases de données), mais qui ne s'appliquent pas aux données, ni à la base de données.</li> <li>• Règle de conservation à venir concernant les rapports générés par le système.</li> </ul>		
4.3. LE PERSONNEL AYANT ACCÈS AU FICHIER :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès limité au personnel de la Direction du suivi et de la comptabilisation des transactions financières ayant besoin de cette information dans l'exercice de leurs fonctions.</li> </ul>		
4.4. UNE PERSONNE OU UN ORGANISME EXTÉRIEUR A ACCÈS AU FICHIER À DES FINS DE TRAITEMENT : Non	4.5. LES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHIER SONT TRANSFÉRÉS À UNE AUTRE PERSONNE OU À UN AUTRE ORGANISME : Non	